

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

P4A/B - LISTE DU MATERIEL

Chers Parents,

Nous sommes heureux de vous accueillir en 4^{ème} primaire ce 24 août 2026.

Nous vous prions de trouver déjà, la liste du matériel nécessaire.

Privilégiez le matériel **durable**, de **qualité**.

Les gadgets sont à bannir et seront refusés en classe !

Conformément au Décret Gratuité et à la circulaire 9692 du 26 mars 2026, le matériel scolaire et pédagogique sera fourni par l'école.

Il reste à votre charge :

- Cartable vide
- Plumier vide
- 3 boîtes de mouchoirs en papier
- 2 rouleaux de papier essuie-tout
- 1 savon *pouss mouss*

Nous vous demanderons :

- De recouvrir et étiqueter les cahiers/livres/journal de classe reçus à l'école au début et en cours d'année.
- Parapher tous les jours le journal de classe et les travaux rapportés en fin de journée.
- De vérifier l'ordre du plumier **et** du cartable et de renouveler éventuellement le matériel manquant, perdu ou détérioré.
- D'indiquer **le NOM** de votre enfant sur **TOUT SON MATERIEL !**

Cours de Gymnastique :

- sac de gym complet : short (blanc, bleu ou noir) ou une tunique (bleue ou noire), tee-shirt blanc, sandales de gym → le tout marqué au nom de l'enfant, dans un sac adéquat.

Profitez des congés pour renouveler ou créer l'**abonnement STIB** de votre enfant, nous reprendrons parfois les transports bruxellois lors des excursions.

n.b. : Extrait circulaire 9692 du 26 mars 2026

3.2.2 Responsabilisation

Les pouvoirs organisateurs, les directions et les équipes éducatives

Ce nouveau dispositif va amener les directions et les équipes éducatives à travailler différemment. Il ne s'agit pas de donner systématiquement à chaque élève, lors de chaque rentrée scolaire, un ensemble de fournitures, mais de mettre les fournitures à disposition de l'ensemble des élèves, en travaillant sur la durée et la durabilité du matériel et en optimisant les pratiques (bacs, paniers, tiroirs, partage entre classes, etc.).

Les parents et les élèves

Une attention particulière doit être accordée à la **responsabilisation des parents et des élèves** quant à la bonne utilisation des fournitures mises à disposition. Il est essentiel de sensibiliser les élèves au respect du matériel, notamment à travers des actions de sensibilisation au soin, à la réutilisation et à la gestion durable des ressources.

Le cas échéant, le ROI précisera clairement les conditions dans lesquelles un remplacement, une réparation ou une participation financière peuvent être demandés, ainsi que les procédures à suivre.

En cas de non-retour, de détérioration ou de dommages répétés, et tout en tenant compte des situations résultant d'un cas de force majeure et de l'usure normale, une contribution financière ou un remboursement peut être sollicité auprès des parents.

Une telle intervention sera appréciée au coût réel.

Rappel : 1^{ère} réunion des parents – jeudi 27 août 2026 à 17.30' hors la présence des enfants.